

02-10-2023 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 2 octobre 2023 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire
Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Est absent: Monsieur Normand St-Laurent, conseiller au siège #5

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

180-23

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté comme lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2023
5. Lecture et adoption des comptes
6. Correspondance et information
 - a) -----
7. Invitations
 - a) -----
8. Demandes diverses
 - a) Conseil jeune – École Ste-Marie
9. Modification du contrat de travail – Employée municipale
10. Abrogation de la résolution 79-23
11. Adoption du règlement numéro 253 modifiant le règlement 181 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
12. Contrat de service de vente d'énergie – Autorisation de signature
13. Autorisation de paiement – Pelletier Bioénergie
14. Décompte progressif #1
Reconstruction de la route Melucq – 7.3-7090-1931
15. Offre de service en urbanisme (#2023-13)
16. Sport de glisse 2023-2024
17. Appel d'offres public – Tracteur et accessoires
18. Appel d'offres public – Rénovation portes et fenêtres
19. Bilan – Camping (30 juin, 19 août et 3 septembre)
20. Suivi - Représentants des dossiers
21. Consommation d'eau potable – Septembre 2023
22. Prochaine réunion régulière du conseil – 6 novembre 2023
23. Questions de l'assemblée
24. Levée de la réunion

181-23**Adoption du procès-verbal**

Proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 11 septembre 2023 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

182-23**Adoption des comptes**

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant
Petite caisse	Chansonnier du 19 aout (camping)	2	100.00
Petite caisse	Essence camion	808962	129.50
Min. Finances	Renouvellement carte d'eaux usées – Jessy Boulanger	---	125.00
Petite caisse	Essence camion	810777	175.00
Poste Canada	Timbres	---	1 392.35
Petite caisse	Essence camion	817496	100.00
Petite caisse	Carte prépayée (Amazon)	194417	211.95
Serge Bélanger	Matériel divers (garage)	9828	78.57
Hydro-Québec	Éclairage public	626202780187	208.60
Hydro-Québec	CPÉSTP	657702713339	183.97
Hydro-Québec	CPÉSTP (2 ^e compteur)	622602797611	60.50
Hydro-Québec	Système de pompage	656802708252	499.74
Hydro-Québec	Station de pompage	656802708253	45.88
Hydro-Québec	Garage	656802708251	89.47
Hydro-Québec	Camping	677502958177	1 029.31
Hydro-Québec	Hôtel de ville	656802708250	325.35
Hydro-Québec	Champs d'épuration	615402810347	44.87
Anne Poirier	Hon. service tech. (aqueduc et égout)	au 1 ^e oct.	980.00
Serge Bélanger	Canadien Tire (scie à onglet et petits outils)	TRAN: 258	644.97

COMPTES NON PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
ADMQ	Form. DMA (prép. et rédaction doc.)	9960	---	458.75
Aquazone	Article de nettoyage	26071	---	30.45
Akifer	Insp. caméra puits #2 (paiement final)	33782	---	1 006.03
Bell Mobilité	Cell. employée (septembre)	920239923	---	91.36
Buroprocitation	Photocopie au 25 sept.	2320667	---	185.04
Clérobéc	Quincailleries et cascade (HV)	68079	31.01	953.27
	Ponceau, livraison	68186	850.33	
	Matériels (station pompage)	68670	67.00	
	Mat. divers (camping)	68669	4.93	
CPR	Chlore (4)	286855	---	147.17
Cons. DJL	Gravier travaux voirie	A360202318 064814	---	1 603.20
Épicerie R. Berger	Lait, crème (HV)	7257550	5.69	(19.66)
	Croustilles crédit (Camping)	4052489	(31.04)	
	Crème café (HV)	25092025	5.69	
Dickner	Loc. rouleau compacteur	41006689	---	1 716.35
Fonds inf. Terr.	Mutation	202302392440	---	5.00
Garvex	Insp. extincteurs (CPÉSTP)	51102	---	421.39
Hamster	Fournitures de bureau et crédit sur papeterie	823355	(45.98)	93.81
		823355	225.31	
		824482	(24.81)	
		824481	(60.71)	
Inter clôtures	Matériels (station pompage)	21018	---	87.38

LBC capital	Photocopieur au 19 nov.	2443742	---	138.10
MRC Matapédia	Mise à jour	29477	1 572.49	3 812.34
	Hon. inf. juillet à août	29497	2 208.65	
	Hon. inf. juillet à août (CDA)	29501	31.20	
Ok pneus	Pneus été	176305	1 506.17	3 027.29
	Pneus hiver	176307	1 521.12	
Réal Huot	Membranes	5559154	11 444.62	12 950.48
	Matériels (Aqueduc)	5560157	1 432.51	
		5561902	73.35	
Sani-Manic	Vidanges fosses septiques (15)	66384	---	3 966.64
Gilbert Sirois	Visite barrage castor (rte Melucq)	4	---	46.00
Marchés Tradition	Articles de nettoyage	9929	3.89	3.89
Transport Rock Gagné	Travaux rang 7 et route Raymond (4 ponceaux)	552	4 163.57	10 104.60
		553	2 800.46	
		554	3 140.57	
Transport Yves Bouillon	Entrée d'eau au garage et enrochement ponceau à proximité du camping	1275	1 595.28	3 798.78
	Enlever garde-fou rue de l'Église et accotement rte Melucq	1276	2 203.50	

183-23

Conseil jeunes – Participation financière 2023-2024

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de participer conjointement avec la Municipalité de Sayabec afin de collaborer financièrement au budget annuel du conseil Jeunes et son maire de l'école Ste-Marie de Sayabec par un montant de 250\$.

184-23

Modification du contrat de travail - Opératrice en eau potable et eaux usées

Considérant que madame Jessy Boulanger, opératrice en eau potable et eaux usées, a déposé une lettre au conseil le 5 septembre 2023, demandant une modification à son contrat de travail;

Considérant que suite à des rencontres et des ajustements, les deux parties en sont venues à un accord;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de modifier le contrat de travail de Mme Boulanger aux conditions acceptées par les membres du conseil et celle-ci. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Franciska Caron, mairesse-suppléante sont autorisés à signer ledit contrat.

185-23

Abrogation de la résolution 79-23

Proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal abroge la résolution 79-23.

186-23

Adoption du règlement numéro 253 modifiant le règlement 181 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que le conseil décrète ce qui suit:

1. L'ARTICLE 2 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 181 EST REMPLACÉ PAR LE SUIVANT:

2.1 À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 EST MODIFIÉ PAR L'INSERTION APRÈS L'ARTICLE 2.1 MENTIONNÉ CI-HAUT, DU SUIVANT:

2.2 Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0.005\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

187-23

Contrat de service de vente d'énergie – Autorisation de signature

Considérant que le chauffage à la biomasse de la Municipalité de Saint-Cléophas est problématique et que depuis l'ouverture du projet celui-ci n'a pas été en mesure de satisfaire les besoins durant une saison complète;

Considérant que la Municipalité tient à avoir un chauffage générant le moins de GES possible, mais qui générera du chauffage selon la nécessité;

Considérant que depuis quelques mois, le conseil municipal et Pelletier Bioénergie tentent de trouver une solution adéquate pour chauffer le Centre Philippe-Émile-St-Pierre, l'Hôtel de Ville, le garage municipal et le bâtiment du camping;

Considérant qu'après analyse, les deux (2) parties sont en accord pour procéder à un contrat de service de vente d'énergie;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer le contrat de service et, s'il y a lieu, tous les autres documents nécessaires à l'avancement du dossier.

188-23

Autorisation de paiement – Pelletier Bioénergie

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas a conclu un contrat de vente d'énergie avec Pelletier Bioénergie;

Considérant que ledit contrat engage la Municipalité à faire les paiements pour la consommation d'énergie avant le quinze (15) de chaque mois;

Par conséquent, il est proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise la directrice générale à faire le paiement à Pelletier Bioénergie selon les termes du contrat, et ce, durant toute la durée dudit contrat.

189-23

Décompte progressif # 1 – Reconstruction de la route Melucq PAVL – TFJ63943 et TECQ 2019-2023 **DOSSIER MRC NUMÉRO:7.3-7090-19-31**

Considérant que le décompte progressif #1 concernant les travaux de reconstruction de la route Melucq s'élève à 267 109.53\$ taxes comprises;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que le paiement de 267 109.53\$ taxes comprises soit remis aux Entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc. Le conseil autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et/ou madame Katie St-Pierre, directrice générale à signer tous les documents nécessaires au décompte progressif #1.

190-23

Mandat au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia

Considérant que le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia a déposé l'offre de service 2023-13 au montant de 2 858.46\$ visant la modification des règlements sur les permis et certificats ainsi que le règlement de construction;

Considérant qu'il y a possibilité de participer à une offre regroupée pour l'ensemble des Municipalités de la Matapédia au coût de 1 200\$;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal:

- accepte l'offre regroupée au coût de 1 200\$;
- mandate le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia à faire les modifications telles que mentionnées dans ladite offre de service, annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

191-23

Sport de glisse Val-d'Irène 2023-2024

Proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas remboursera, sur présence de facture, une passe par personne qui ira faire une journée de sport de glisse durant la saison 2023-2024. Si la personne à une carte de saison, elle pourra également se faire rembourser une journée. La municipalité ne paiera pas pour la location d'accessoires. Un médiaposte sera envoyé à chaque adresse civique afin d'informer la population.

192-23

Appel d'offres public- Tracteur et équipements divers

Proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur incluant des équipements divers.

193-23

Appel d'offres public- Rénovation des portes et fenêtres - CPÉSTP

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres public pour changer les portes et les fenêtres du centre Philippe-Émile-St-Pierre. Une partie des travaux seront financés dans le cadre du PRABAM.

194-23

Bilan – Camping (30 juin, 19 août et 3 septembre)

Considérant que le camping a généré les revenus et les dépenses mentionnés ci-bas des activités qui ont eu lieu les 30 juin, 19 août et 3 septembre dernier:

	30 juin	19 août	3 septembre
Revenus	1 644.50\$	5 048.00\$	1 691.00\$
Dépenses	985.00\$	2 512.50\$	1 093.50\$
Profit	659.50\$	2 535.50	597.50\$

En conséquence, il est proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal est satisfait des résultats de l'activité.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

- Les conseillères et les conseillers ayant des suivis de leurs dossiers respectifs interviennent. Aucune résolution n'est nécessaire.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE – SEPTEMBRE 2023
1 200 litres/jour/résidence en moyenne
1.2 m³/jour/résidence en moyenne

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal
Lundi, 6 novembre 2023 à 19h30

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

- Toutes les personnes présentent à la réunion voulant poser des questions, ont eu droit à la parole. Toutes les questions de ceux-ci ont été répondues par le maire, la directrice générale et/ou les membres du conseil. Aucune résolution n'est nécessaire.

195-23

Levée de la séance

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures dix minutes (20h10).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et gref.-trés.